

TOUS LES MOIS - **LES 2ÈME JEUDIS - À VÉSENAZ**

VAINCRE LA SPIRALE DE L'ENDETTEMENT **PERMANENCE DE LA FONDATION** **GENEVOISE DE DÉSENDETTEMENT**



ANIÈRES • COLLONGE-BELLERIVE • CORSIER • HERMANCE



SERVICE SOCIAL LITTORAL

Le surendettement concerne 5 à 6% des habitants de Collonge-Bellerive et des communes avoisinantes et 30% des personnes affectées ont moins de 30 ans.

Le surendettement a des conséquences graves : impossibilité de contracter un bail, accès au marché du travail entravé, dépenses de première nécessité impossibles.

La **Fondation genevoise de Désendettement** (FgD) a pour mission de négocier les dettes et d'octroyer, sous certaines conditions, des prêts sur l'honneur, sans intérêts. Ces prêts peuvent être complétés de dons, pour combler entièrement la dette. Consultez ses ressources sur **desendettement.ch**

Grâce à un partenariat avec le **Service social littoral** (Anières, Collonge-Bellerive, Corsier, Hermance) et les communes de Meinier, Gy et Jussy, la FgD tient une:

PERMANENCE

le 2e jeudi de chaque mois de 10h30 à 12h30
au Service social littoral,
Chemin du Vieux-Vésenaz 32
1222 Vésenaz

La permanence est gratuite, mais l'inscription préalable est obligatoire: 022 722 10 20
ou social@collonge-bellerive.ch

SUR NOTRE SITE

collonge-bellerive.ch/desendettement

ANIÈRES • COLLONGE-BELLERIVE • CORSIER • HERMANCE



SERVICE SOCIAL LITTORAL